



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 2 août 2022

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

Compte tenu de l'état de la ressource en eau, le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du mercredi 3 août 2022 à 8 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	S5b Marais Sud de Rochefort S5c Marais Nord de Rochefort	Coupure Arrêt total des prélèvements pour l'irrigation excepté les cultures dérogatoires autorisées
	Charente aval Bruant	Alerte renforcée Volume hebdomadaire limité à 5 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 9h00 à 19h et du samedi 9h au dimanche 19h

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Seudre aval et moyenne	Alerte renforcée Volume hebdomadaire limité à 5 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 9h à 19h et du samedi 9h au lundi 19h
	Seudre amont et Fleuves côtiers de Gironde	Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 12h à 19h
COGESTEAU	Né	Crise Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris cultures dérogatoires autorisées

Mesures nouvelles à compter du jeudi 4 août 2022 à 8 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
COGESTEAU	Aume-Couture	Alerte taux hebdomadaire : 4 % maximum du volume autorisé estival + Mesures préventives Interdiction des prélèvements 3 jours par semaine : mercredi, samedi, dimanche

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Gères-Devise	Coupure Arrêt total des prélèvements pour l'irrigation excepté les cultures dérogatoires autorisées
	Antenne-Rouzille	Coupure Arrêt total des prélèvements pour l'irrigation excepté les cultures dérogatoires autorisées
	Arnoult	Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 9h à 19h
	Seugne	Alerte Volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 9h à 19h et la nuit du samedi 9h au dimanche 19h
	Boutonne supra	Crise Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris cultures dérogatoires autorisées
DORDOGNE	Isle bassin aval	Alerte renforcée Interdiction des prélèvements pour l'irrigation 5 jours sur 7 : lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche
	Dronne aval	Alerte Interdiction des prélèvements pour l'irrigation 2 jours sur 7 : samedi et dimanche
EPMP	Marais Sèvre Niortaise (MP 5.3)	Alerte Réduction de 50 % du volume fractionné à la semaine
	Curé, marais Nord Aunis et Mignon-Courance	Alerte renforcée Interdiction des prélèvements à usage d'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées
	Marais Vendée (MP5.2)	Vigilance Mesures d'information et/ou de limitation des prélèvements d'irrigation agricole : protocoles de gestion collective de l'EPMP (OUGC)

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 03 août 2022



Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

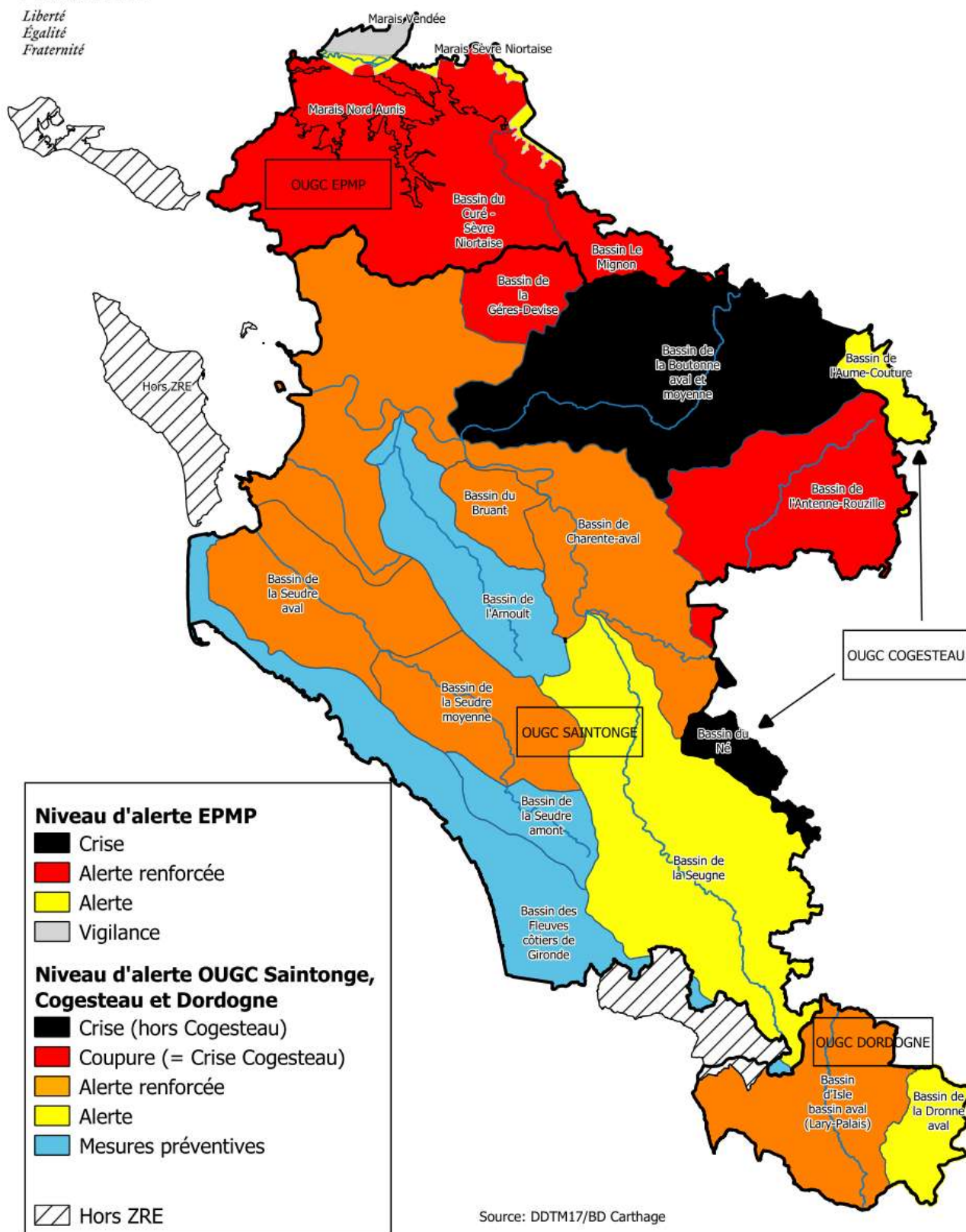
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 04 août 2022



Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)